



COMPTE RENDU CAPL DE MUTATION DU 22/06/2017

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CAPL DE MUTATIONS CADRES C DU 22/06/2017

Le résultat du 2ème tour des élections législatives est marqué par le fort taux d'abstention (56%) jamais connu sous la Vème République, c'est plus d'un électeur sur deux qui n'a voté !

Le Président Macron va avoir une majorité confortable, cependant, le record d'abstention ne peut pas s'interpréter comme un blanc-seing au programme du MEDEF et de la finance porté par la République En Marche.

Sa volonté de casser le code du travail, la protection sociale, d'augmenter la CSG qui va pénaliser les retraités les plus modestes et les salariés les plus précaires, réjouit le patronat.

La CGT condamne la méthode de consultation des organisations syndicales menée au pas de charge, ainsi que l'annonce des ordonnances qui sont un déni de démocratie

Nous continuerons de porter les exigences sociales qui s'expriment dans les nombreuses luttes menées sur les lieux de travail ainsi que nos propositions de nouveaux droits et garanties sociales, d'augmentation de salaires, de pensions, et des minima sociaux, du temps de travail à 32 heures pour toutes et tous.

Depuis plusieurs semaines déjà, la CGT appelle ses organisations à se déployer partout sur tous les lieux de travail afin de débattre avec les salariés, d'élaborer avec eux leurs cahiers revendicatifs, de faire de la 3ème semaine du mois du juin des temps forts d'initiatives et de mobilisations.

Un monde meilleur est possible, il appartient au monde du travail de prendre ses affaires en main afin de ne pas les laisser à la finance et au patronat !

Concernant la CAPL de ce jour, 2 points principaux seront abordés : Le nouveau règlement intérieur et le mouvement de mutation du 1^{er} septembre.

Pour ce qui est du premier point :

Vous nous présentez aujourd'hui le projet de nouveau règlement intérieur de notre CAPL. En prenant la décision de réduire les temps de préparation et de compte-rendus des CAPL, et de supprimer le remboursement des frais de déplacements des élus suppléants, le Directeur général retire aux représentants des Personnels les moyens d'accomplir leurs mandats dans de bonnes conditions. Nous ne pouvons que vous exprimer notre profonde colère face à l'attitude provocatrice du Directeur Général qui prend toutes les mesures pour réduire le dialogue social à sa plus simple expression.

Remettre en cause les droits des élus des Personnels, ce n'est ni plus ni moins, que s'attaquer aux droits et aux garanties des agents. C'est balayer le vote des Personnels qui reconnaissent par leur participation massive aux élections professionnelles, le rôle indiscutable de leurs représentants dans toutes les instances. Cette décision constitue une attaque, parmi tant d'autres, contre l'exercice du droit syndical, la défense des Personnels et le rôle des réunions institutionnelles.

Les instances représentatives auront les plus grandes difficultés pour fonctionner correctement, notamment dans une direction comme la nôtre : plus de 3000 agents répartis dans plus de 160 services méritent mieux qu'une réduction drastique et arbitraire des droits des représentants du personnel.

Les règles de fonctionnement des instances paritaires sont modifiées en cours de mandature. Pourtant, elles avaient été négociées et actées lors de la fusion. Afin de pouvoir exercer nos mandats dans des conditions normales, nous vous avons demandé unanimement d'établir un moratoire jusqu'aux prochaines élections professionnelles prouvant ainsi votre attachement à un dialogue social de qualité.

A ce jour, vous n'avez pas répondu favorablement à cette demande.

Vous comprendrez aisément que dans ce contexte, les conditions n'étaient pas réunies pour que nous puissions siéger ce matin et que si nous avons accepté de siéger cette après-midi ce n'est que dans l'intérêt supérieur des agents pour qui les mutations sont essentielles.

Dans le même ordre d'idée nous nous insurgeons contre cette autre attaque des droits et garanties des agents que constitue la **réforme des concours**. Nous invitons les collègues à signer massivement la pétition intersyndicale sur ce sujet.

<http://www.financespubliques.cgt.fr/search/node/p%C3%A9tition%20concours>

En ce qui concerne le deuxième point, à savoir le mouvement proprement dit de mutations, nous nous félicitons que certains documents que nous réclamions de longue date, nous ont été fournis.

Pour une analyse optimum des élus en CAP(titulaires et « suppléants »), il nous manque les fiches de souhait des ALD, des intra-direction...

Pour la première année, tous les cadres C, y compris les mesures de gestion (qui n'attendront pas la CAP B) , se verront notifier leur mutation après cette CAP, c'est une **avancée notable** que nous réclamions également depuis un certain temps.

Contrairement aux années précédentes, ce mouvement semble respecter les règles de gestion, néanmoins, nous nous permettrons de vous interpellier sur quelques dossiers particuliers.

COMPTE RENDU

Lors de cette CAPL sur 111 demandes de mutation, 101 ont obtenu satisfaction. 63 agents ont obtenu leur 1er vœu 16 leur 2e vœu et 10 leur 3e vœu soit près de 80 % de satisfaction sur les 3 premiers vœux.

Si nous nous félicitons que certains documents que nous réclamions de longue date comme les mesures de gestion nous aient été fournis, nous constatons que, malgré notre demande, la direction n'est pas, cette année encore, en capacité de fournir à la CAPL des cadres C les fiches de souhait des ALD et des intra-direction.

Malgré les avancées notables obtenues au cours de cette CAPL, la CGT est contrainte de voter contre ce mouvement de mutation, en effet tous les agents n'ont pas obtenu satisfaction. Pour nous cela est en grande partie la conséquence des politiques de destruction de l'emploi public et la suppression de 40 cadres C cette année à la DRFIP du Nord.